

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 18 MARS 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-03-18 166.		Groupe n° 2305	LORIENT Coleno - 12 PSLA
-----------------------------------	--	----------------	-----------------------------

Dans le cadre des décrets et arrêtés du 26 mars 2004, relatifs au Prêt Social de Location Accession, Morbihan Habitat réalise une opération de 12 logements en location-accession sur la commune de LORIENT.

La redevance se décompose en deux éléments : la partie locative et la partie acquisitive. Le montant mensuel de la partie acquisitive par ménage est fonction de leurs ressources et capacités financières.

Compte tenu des prix du marché local et de l'équilibre financier de l'opération, il est proposé de limiter le prix au m² de surface utile à **7.78 €**, correspondant à une majoration de **25 % du prix P.L.U.S.** (valeur du loyer maximal conventionné PLUS au 1er janvier 2024, zone II : 6.22 €)

La **surface utile** totale des logements est de **828.36 m²**.

Les loyers qui en résultent sont détaillés par type dans le tableau annexé à la présente délibération. L'A.P.L à laquelle chaque locataire pourra prétendre en fonction de ses revenus et de la composition de sa famille viendra en déduction du loyer.

Gpe	Imm	Entrée	Local	Type	Surface Habitable	Surface Utile	Loyers	Financement	Etage	Lot
2305	01	01	0001	T2	41,96	53,49	416,15	PSLA	R+1	D001
2305	01	01	0002	T3	66	76,86	597,97	PSLA	R+1	D002
2305	01	01	0003	T3	62,63	74,26	577,74	PSLA	R+1	D003
2305	01	01	0004	T2	42,52	51,02	396,94	PSLA	R+1	D004
2305	01	01	0005	T3	69,52	79,86	621,31	PSLA	R+1	D005
2305	01	01	0006	T3	66,55	78,9	613,84	PSLA	R+1	D006
2305	01	01	0007	T2	42,03	52,7	410,01	PSLA	R+2	D007
2305	01	01	0008	T3	66,06	77,9	606,06	PSLA	R+2	D008
2305	01	01	0009	T3	62,64	73,37	570,82	PSLA	R+2	D009
2305	01	01	0010	T2	42,57	51,28	398,96	PSLA	R+2	D010
2305	01	01	0011	T3	69,59	79,81	620,92	PSLA	R+2	D011
2305	01	01	0012	T3	66,57	78,91	613,92	PSLA	R+2	D012
					698,64	828,36	6444,64			

Les loyers pourraient être revus en cas de modification de surfaces des logements ou d'une modification de l'agrément.

Fait à Vannes, le 18 mars 2024



Le Directeur général

Erwan ROBERT